



Dette réclamé 4 ans après

Par **TOULON47**, le **22/01/2015** à **13:52**

Bonjour,
Comment je peux savoir si une injonction de payer à été demandée par un créancier à mon encontre? J'envisage de recevoir une injonction car je ne suis pas d'accord avec une dette qui concerne un découvert bancaire, cette dette est de 2700€ est elle ma été réclamée 4 ans après par une société de recouvrement par simple courrier.
Merci d'avance de vos réponse.
Cdl

Par **moisse**, le **22/01/2015** à **16:03**

Bonsoir,
[citation] J'envisage de recevoir une injonction[/citation]
Vous ne pouvez pas envisager une telle procédure qui ne dépend aucunement de vous.
Si un de vos créanciers souhaite mettre en place une procédure de recouvrement, elle peut aboutir effectivement à une injonction en paiement.
Vous en serez avisé puisque vous la recevrez avec en corolaire l'indication que vous disposez d'un mois pour y faire opposition.

Par **TOULON47**, le **23/01/2015** à **13:12**

Merci.
Cordialement.